

LE SÉNAT

Le mardi 20 décembre 1988

La séance est ouverte à 20 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

L'HONORABLE IAN SINCLAIR

HOMMAGES À L'OCCASION DE SA RETRAITE DU SÉNAT

L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que notre collègue, l'honorable Ian Sinclair, est arrivé à ce tournant de sa carrière où il doit quitter le Sénat du Canada. En fait, pour Ian Sinclair la date fatidique sera le 27 décembre prochain. Cependant, étant donné que c'est le dernier jour qu'il passera avec nous au Sénat, je crois opportun de commenter sa remarquable carrière. Non seulement sa carrière d'avocat et d'homme d'affaires, mais également sa carrière de parlementaire au cours des cinq années pendant lesquelles il a été membre de la Chambre Haute.

Je n'ai pas l'intention de rappeler en détail tout le cheminement du sénateur Sinclair. Je me bornerai à dire qu'à l'origine, c'est en tant qu'avocat au service du contentieux du Canadien Pacifique qu'il s'est fait une solide réputation. Au cours de cette période, il a acquis une grande expérience en présentant le point de vue de la société ferroviaire devant des commissions réputées, comme la Commission royale Kellock et la Commission royale MacPherson sur les transports. En fait, on le considérait comme le «Perry Mason» du droit ferroviaire.

Sa carrière de juriste a débouché par la suite sur des responsabilités encore plus grandes lorsqu'en 1966, il est devenu président du CP. Sous sa tutelle, cette organisation s'est transformée de simple société en conglomerat important. Le nom «Sinclair» est devenu synonyme de Canadien Pacifique. En fait, on dit que bien des gens croyaient qu'il était propriétaire du CP. Il se comportait probablement comme s'il en était vraiment propriétaire.

Le sénateur Sinclair était un réaliste à cette époque. Il savait—tout comme nous le savons pour ce qui est du Sénat—que le CP n'était guère prisé. Il a fait tout son possible pour qu'à tout le moins, cette institution inspire le respect aux Canadiens, à défaut de mériter leur amour. Honorables sénateurs, notre collègue a adopté sensiblement la même attitude depuis son arrivée au Sénat. Il sait fort bien que le Sénat n'est pas l'institution qui a la plus haute cote d'amour au Canada, mais il a fait des pieds et des mains pour accroître le respect des Canadiens à son endroit.

Je pense que Ian Sinclair était fort bien préparé, de par son expérience du droit, du monde des affaires et de diverses charges publiques, pour devenir un membre actif du Sénat du Canada. Ainsi, en 1982, il a assumé une tâche très lourde, soit la direction du programme de restrictions appelé «Programme des 6 et 5 p. 100». Au cours de son mandat, il a fait appel à tout son pouvoir de persuasion afin de convaincre, non seule-

ment les gens d'affaires et les syndicats, mais aussi les citoyens en général de la nécessité de prendre des mesures pour réduire la flambée des prix.

Honorables sénateurs, on aurait pu s'attendre à ce que Ian Sinclair, lorsqu'il est entré au Sénat, accorde aux travaux de notre Chambre une faible priorité parmi ses nombreuses responsabilités compte tenu du fait qu'il était très souvent sollicité pour régler des affaires urgentes. Bien au contraire; le Sénat est devenu l'une de ses principales activités. En tant que membre de notre comité permanent des banques et du commerce, il s'est acquitté de sa tâche avec une extrême minutie et, par la suite, en tant que président dudit comité, il a su maintenir dans le fonctionnement de ce comité les hautes normes qu'avaient établies ses illustres prédécesseurs.

Certains peuvent s'étonner qu'en tant que membre de ce comité, il ait choisi d'enquêter sur les méthodes qu'utilisent les sociétés multinationales qui fabriquent des produits pharmaceutiques pour établir les prix, mais c'est exactement ce qui s'est produit. Ce grand financier a accepté facilement la charge de veiller à défendre les intérêts des Canadiens au mieux de ses moyens. Jusqu'à un certain point, il a modifié l'idée selon laquelle la nomination au Sénat viserait à récompenser les privilégiés. Ceux qui connaissaient Ian Sinclair ne se sont pas étonnés qu'il ait accepté un rôle de ce genre. Fred Burbidge, l'ancien président du Canadien Pacifique, a déclaré que Ian «éprouve beaucoup de plaisir à faire des choses... S'il n'existe pas de problèmes, il n'hésite pas à en susciter, en partie pour s'amuser, et en partie par désir d'y trouver une solution».

Il faut dire que Ian Sinclair s'est vraiment plu au Sénat. Il s'est beaucoup amusé à sa première plaisanterie, au demeurant assez innocente, qui a suscité à l'époque beaucoup d'intérêt, soit son refus d'adopter le projet de loi portant pouvoir d'emprunter jusqu'à ce que le gouvernement dépose le budget principal. A l'heure actuelle, cette affaire semble assez anodine, mais à l'époque où elle s'est produite, elle fut tenue en quelque sorte pour une crise parlementaire. Ainsi, tout ce que je puis dire pour le moment au sénateur Sinclair et à ses collègues, c'est qu'il a été pour le Sénat du Canada un soutien précieux.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Il a été un homme d'action. Il était déterminé à se rendre utile, et en dépit de toutes ses autres activités, il a consacré au Sénat du Canada une part considérable de son temps.

Je m'attriste infiniment à la pensée que le sénateur Sinclair ne sera plus des nôtres dorénavant. J'espère cependant qu'il voudra bien nous rendre visite au comité de temps à autre, et si les problèmes la prochaine fois viennent à manquer, nous comptons sur le sénateur Sinclair pour venir témoigner et créer de nouveau cette atmosphère qu'il prise infiniment.

Des voix: Bravo!